

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00717
Numéro SIREN : 403 119 688
Nom ou dénomination : 2 E

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2019 sous le numéro de dépôt 15304

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/15304

Type d'acte : Projet de traité de fusion
Fusion absorption

Déposant :

Nom/dénomination : 2 E

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 403 119 688

N° gestion : 1995 B 00717



M. M. M.



Greffe du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

IG/1995 B 00717
2 E
19 RUE JOSEPH CUGNOT
49130 LES PONTS-DE-CÉ

Nos références : IG/1995 B 00717

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée 2 E

19 RUE JOSEPH CUGNOT
49130 LES PONTS-DE-CÉ

SIREN : 403 119 688

N° de gestion : 1995 B 00717

Le greffier soussigné constate le 29/07/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/15304, des actes et pièces suivants :

- Projet de traité de fusion - 28/06/2019
 - o Fusion absorption

Récépissé délivré le 29/07/2019

Le greffier
ME PAILLE



M. Paille

N° TVA intra. FR11317782605 - IBAN FR76 3004 7142 9900 0213 0720 131
Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté
SIREN : 317 782 605 R.C.S ANGERS - N° TVA intracommunautaire : FR11317782605
IBAN : FR7630047142990002130720131 CMCIFRPP



M. Paille

TRAITE DE FUSION - ABSORPTION

**28 JUIN 2019
(Effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019)**

SAS 2 E

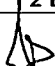
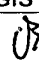
SARL LOGISTEM

SOREC

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ LOGISTEM PAR LA SOCIÉTÉ 2 E

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : EXPOSÉ PREALABLE	5
I - Caractéristiques des sociétés.....	5
A – la Société 2 E :	5
B – la Société LOGISTEM :	6
C – Liens entre les Sociétés :	6
II - Motifs et buts de la fusion	7
III - Comptes servant de base à la fusion.....	7
IV - Méthodes d'évaluation	7
V - Commissaire à la fusion.....	7
 CHAPITRE II : APPORT-FUSION	 8
I - Dispositions préalables	8
II - Apport de la société LOGISTEM.....	8
A - Actif apporté.....	8
B – Passif pris en charge	10
C – Actif net apporté.....	11
III - Détermination du rapport d'échange	11
A – Evaluation des titres de la Société 2 E :	11
B – Evaluation des titres de la Société LOGISTEM :	11
C – Rapport d'échange :	11
IV - Rémunération de l'apport-fusion	12
V - Prime de fusion.....	12
VI - Propriété - Jouissance	12
 CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS	 13
I - Enoncé des charges et conditions	13
II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :	14
III - Pour ces apports, la société LOGISTEM prend les engagements ci-après :	14

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



M. L.

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES.....	15
CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES.....	16
I - Déclarations générales de LOGISTEM	16
II - Déclarations générales de 2 E.....	17
CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES.....	17
I - Dispositions générales.....	17
II - Droits d'enregistrement.....	17
III - Impôt sur les sociétés.....	17
IV -Taxe sur la valeur ajoutée	18
V - Autres taxes.....	19
CHAPITRE VII : Dispositions diverses	19
I - Formalités.....	19
II - Désistement.....	20
III - Remise de titres	20
IV - Frais.....	20
V - Election de domicile	20
VI - Pouvoirs	20
VII - Affirmation de sincérité.....	20
VIII - Droit applicable - Règlement des litiges	21
IX - Annexes.....	21

2 E	LOGISTEM
<i>M</i>	<i>CB</i>

28 juin 2019



M. C. L.

TRAITÉ DE FUSION**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :****➤ La société 2 E,**

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros, ayant son siège social 19 rue Joseph Cugnot – 49130 LES PONTS-DE-CE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 119 688 RCS ANGERS,

Représentée aux présentes par Monsieur Christophe BATARDIERE et/ou Richard BATARDIERE en leur qualité de Directeur Général de la Société ESPACE PHI, elle-même Présidente de la Société 2 E et disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société conformément à l'article 16 des Statuts et dûment habilités aux présentes par décision de l'associé unique en date du 28 juin 2019.

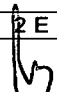
**Ci-après également dénommée "la société absorbante",
D'UNE PART,**

ET:**➤ La société LOGISTEM,**

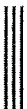
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social 19 rue Joseph Cugnot – 49130 LES PONTS-DE-CE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 739 247 RCS ANGERS,

Représentée aux présentes par Monsieur Christophe BATARDIERE en sa qualité de Gérant de la Société LOGISTEM et disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société conformément à l'article 11 des Statuts et dûment habilités aux présentes par décision de l'associé unique en date du 28 juin 2019.

**Ci-après dénommée "la société absorbée",
D'AUTRE PART,**

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : EXPOSÉ PREALABLE

5

I - Caractéristiques des sociétés

A – la Société 2 E :

La société 2 E est une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué à l'article 2 des statuts de la société est :

- Le négoce et la recherche de produits et marchandises, l'achat et la revente de ces mêmes produits et marchandises, dans les secteurs de la distribution agricole de faible et moyenne technicité et le libre service concernant les pièces de rechange, la fourniture, le bricolage, le jardinage, les vêtements, l'activité de batcenter, les équipements automobiles, et d'une façon générale, tous les produits, marchandises ou services intéressant la population rurale ou vivant à la campagne.
- La prestation de service en matière logistique, administrative, d'assistance commerciale et en ouverture de magasins, à toute entreprise.
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 14 décembre 1995.

Le capital social de la société 2 E s'élève actuellement à 400 000 euros. Il est réparti en 25 000 actions de 16 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Son capital est à ce jour réparti comme suit :

- **Société ESPACE PHI**
VINGT-CINQ MILLE actions en pleine propriété,
Numérotées 1 à 25 000, ci 25 000 actions

	Nombres d'actions	Capital	Pourcentage détention
ESPACE PHI	25 000	400 000,00€	100%
TOTAL	25 000	400 000,00€	100 %

Le Président actuel de ladite société est la Société ESPACE PHI, Société par actions simplifiée au capital de 14 424 242,00 euros, ayant son siège social 374 rue de Vaugirard –

2E	LOGISTEM

28 juin 2019

75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 968 233 RCS PARIS,

B – la Société LOGISTEM :

La société LOGISTEM est une Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont l'objet, tel qu'indiqué à l'article 2 des statuts de la société est :

- La logistique,
- Le négoce de marchandises,
- La location de bâtiment et véhicules,
- L'achat, la vente d'immobilier,
- Le packaging,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 23 mai 2011.

Le capital social de la société LOGISTEM s'élève actuellement à 20 000 euros. Il est réparti en 2 000 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Son capital est à ce jour réparti comme suit :

➤ Société ESPACE PHI

DEUX MILLE parts sociales en pleine propriété,

Numérotées 1 à 2 000, ci 2 000 parts

	Nombres de parts	Capital	Pourcentage détention
ESPACE PHI	2 000	20 000,00€	100%
TOTAL	2 000	20 000,00€	100 %

C – Liens entre les Sociétés :

1 - Lien capitalistique :

La société 2 E et la société LOGISTEM sont placées sous le contrôle commun de la Société ESPACE PHI, Société par actions simplifiée au capital de 14 424 242,00 euros, ayant son siège social 374 rue de Vaugirard – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 968 233 RCS PARIS .

2 - Dirigeant commun :

Monsieur Christophe BATARDIERE est représentant indirect de la Société 2 E et gérant de la Société LOGISTEM.

2 E	LOGISTEM
<i>ls</i>	<i>CR</i>

28 juin 2019



II - Motifs et buts de la fusion

Cette opération a pour but de simplifier l'organigramme du groupe en réunissant sous une même et unique société les Sociétés 2 E et LOGISTEM avec les objectifs à terme de :

- Simplification juridique, comptable et financière,
- Rationalisation des processus internes de gestion,
- Réduction des coûts par la mise en commun des moyens,
- Recherche de synergies débouchant sur de meilleures performances,

7

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les documents comptables de chacune des sociétés soussignées figurent en Annexe 1 et Annexe 2.

IV - Méthodes d'évaluation

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apporté par la société absorbée sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la parité d'échange entre les titres des sociétés absorbante et absorbée et la rémunération octroyée à la Société absorbée sont exposées ci-après et repris en Annexe 3 aux présentes.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

V - Commissaire à la fusion

Les associés de la société LOGISTEM, par décision en date du 1^{er} avril 2019, et les actionnaires de la société 2 E, par décision en date du 1^{er} avril 2019, ont écarté à l'unanimité, l'intervention d'un commissaire à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

*

2 E	LOGISTEM
<i>ls</i>	<i>B</i>

28 juin 2019



M. C. L.

CHAPITRE II : APPORT-FUSION

I - Dispositions préalables

La société LOGISTEM apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société 2 E, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

8

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société LOGISTEM devant être dévolu à la société 2 E dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

II - Apport de la société LOGISTEM

A - Actif apporté

1. Eléments incorporels

- Frais d'établissement..... 0,00 euro
- Frais de développement..... 0,00 euro
- Concessions, brevets et droits similaires..... 0,00 euro
- Fonds commercial (dont droit au bail)..... 0,00 euro
- Autres immobilisations incorporelles..... 0,00 euro
- Avances et acomptes 0,00 euro

L'ensemble des éléments incorporels étant évalué à 0,00 euro

2. Eléments corporels

- Terrains..... 0,00 euro
- Constructions 0,00 euro
- Installations techniques, matériel et outillage..... 0,00 euro
- Autres immobilisations corporelles 0,00 euro
- Immobilisations en cours 0,00 euro
- Avances et acomptes 0,00 euro

L'ensemble des éléments corporels étant évalué à 0,00 euro

3. immobilisations financières

- Participations mises en équivalence..... 0,00 euro
- Autres participations..... 0,00 euro
- Créances rattachées à des participations 85 259,97 euros
- Autres titres immobilisés..... 0,00 euro
- Prêts..... 0,00 euro
- Autres immobilisations financières..... 0,00 euro

L'ensemble des immobilisations financières étant évalué à 85 259,97 euros

2 E	LOGISTEM
AS	BS

28 juin 2019



M. C. L.

4. Stocks et en cours

- Matières premières, approvisionnements 0,00 euro
- En-cours de production de biens 0,00 euro
- En-cours de production de services 0,00 euro
- Produits intermédiaires et finis 0,00 euro
- Marchandises 0,00 euro

L'ensemble des stocks et en cours étant évalué à 0,00 euro

9

5. Avances et acomptes versés sur commandes

- Avances et acomptes versés sur commandes 0,00 euro

L'ensemble des avances et acomptes versés sur commandes étant évalué à . 0,00 euro

6. Créances

- Clients et comptes rattachés 215 306,95 euros
- Autres créances 114 039,67 euros
- Capital souscrit – appelé, non versé 0,00 euro

L'ensemble des créances étant évalué à 329 346,62 euros

7. Valeurs mobilières de placement

- Valeurs mobilières de placement 0,00 euro

L'ensemble des valeurs mobilières de placement étant évalué à 0,00 euro

8. Disponibilités

- Disponibilités 250 746,24 euros

L'ensemble des disponibilités étant évalué à 250 746,24 euros

9. Charges constatées d'avance

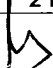

- Charges constatées d'avance 460,00 euros

L'ensemble des charges constatées d'avance étant évalué à 460,00 euros

10. Actif total apporté

- Immobilisations incorporelles 0,00 euro
- Immobilisations corporelles 0,00 euro
- Immobilisations financières 85 259,97 euros
- Stock et en cours 0,00 euro
- Avances et acomptes versés sur commandes 0,00 euro
- Créances 329 346,62 euros
- Valeurs mobilières des placements 0,00 euro
- Disponibilités 250 746,24 euros
- Charges constatées d'avance 460,00 euros

L'ensemble de l'actif apporté étant évalué à 665 812,83 euros

2 E	LOGITEM
	

28 juin 2019



B – Passif pris en charge*1. Provisions pour risques*

- Provisions pour risques 0,00 euro

L'ensemble des provisions pour risques étant évalué à 0,00 euro

2. Provisions pour charges

- Provisions pour charges 0,00 euro

L'ensemble des provisions pour charges étant évalué à 0,00 euro

3. Dettes financières

- Emprunts obligataires convertibles 0,00 euro
 - Autres emprunts obligataires 0,00 euro
 - Emprunts auprès d'établissements de crédit 0,00 euro
 - Concours bancaires courants 0,00 euro
 - Emprunts et dettes financières diverses 0,00 euro

L'ensemble des dettes financières étant évalué à 0,00 euro

4. Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 0,00 euro

L'ensemble des avances et acomptes reçus sur com. en cours étant évalué à 0,00 euro

5. Dettes d'exploitation

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 174 419,87 euros
 - Dettes fiscales et sociales 63 435,57 euros

L'ensemble des dettes d'exploitation étant évalué à 237 855,44 euro

6. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 0,00 euro

L'ensemble des dettes sur immo. et comptes rattachés étant évalué à 0,00 euro

7. Autres dettes

- Autres dettes 1 079,71 euros

L'ensemble des autres dettes étant évalué à 1 079,71 euros

8. Produits constatés d'avance

- Produits constatés d'avance 164 107,40 euros

L'ensemble des produits constatés d'avance étant évalué à 164 107,40 euros

2 E	LOGISTEM
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

28 juin 2019

9. Passif total apporté

- Provisions pour risques	0,00 euro
- Provisions pour charges	0,00 euro
- Dettes financières.....	0,00 euro
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	0,00 euro
- Dettes d'exploitation	237 855,44 euros
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 euro
- Autres dettes	1 079,71 euros
- Produits constatés d'avance.....	164 107,40 euros
L'ensemble du passif apporté étant évalué à	403 042,55 euros

11

C – Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 décembre 2018 à 665 812,83 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 403 042,55 euros, l'actif net apporté par la société LOGISTEM à la société 2 E s'élève donc à 262 770,28 euros.

Origine de propriété :

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société LOGISTEM pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

III - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives des sociétés LOGISTEM et 2 E.

A – Evaluation des titres de la Société 2 E :

La valeur retenue, au 1^{er} janvier 2019, pour les 25 000 actions composant le capital social de la Société 2 E est de 21 266 000,00 euros, soit 850,00 euros par action.

B – Evaluation des titres de la Société LOGISTEM :

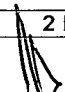
La valeur retenue, au 1^{er} janvier 2019, pour les 2 000 parts sociales composant le capital social de la Société LOGISTEM est de 850 000 euros soit 425,00 euros par part sociale.

C – Rapport d'échange :

Compte tenu de ces évaluations, le rapport d'échange est de :

Valeur d'une action de la Société 2 E	850	
		= 2
Valeur d'une part sociale de la Société LOGISTEM.....	425	

Dans ces conditions, 2 parts de la Société LOGISTEM seront échangées contre 1 action de la Société 2 E

2 E	LOGISTEM
	UP

28 juin 2019



IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société LOGISTEM à la société 2 E s'élève donc à 262 770,28 euros.

En rémunération de cet apport net, 309 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société 2 E à titre d'augmentation de son capital de 4 944 euros.

Les 309 actions nouvelles seront créées jouissance du 1^{er} janvier 2019 et seront entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société absorbante, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

12

V - Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens apportés (262 770,28 euros) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (4 944,00 euros), soit 257 826,28 euros, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante à un compte intitulé "Prime de fusion" sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de la société absorbante.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société 2 E appelée à approuver la fusion, d'autoriser le Président à procéder à tout prélèvement sur la prime de fusion en vue :

- d'imputer tout ou partie des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion,
- de reconstituer, au passif de la société 2 E des réserves et provisions réglementées,
- de porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après fusion,
- d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital pour le solde.

VI - Propriété - Jouissance

La société 2 E sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

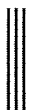
Le représentant de la société LOGISTEM déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société 2 E pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les sociétés LOGISTEM et 2 E, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, aux plans comptable et fiscal, le 1^{er} janvier 2019, soit antérieurement aux

28 juin 2019

2 E	LOGISTEM
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>



assemblées générales des sociétés LOGISTEM et 2 E, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la société LOGISTEM à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la société 2 E, ces opérations étant considérées de plein droit comme étant accomplies par la société 2 E qui les reprendra dans son compte de résultat.

A cet égard, le représentant de la société LOGISTEM déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2019 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

13

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

*

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

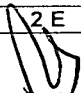

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société 2 E prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société LOGISTEM, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

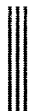
B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société LOGISTEM à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société 2 E prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2018, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



M. C. L.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société 2 E supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société 2 E exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société 2 E sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société LOGISTEM.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société LOGISTEM s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société LOGISTEM et ceux de ses salariés transférés à la société 2 E par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 4, se poursuivront avec la société 2 E qui se substituera à la société LOGISTEM du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société 2 E sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

G/ La société 2 E s'engage à informer la société LOGISTEM de toute modification importante de l'actif et du passif de la société 2 E intervenue entre la date des présentes et la date de réalisation de la fusion.

III - Pour ces apports, la société LOGISTEM prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société LOGISTEM s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société 2 E, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

15

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société 2 E, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société LOGISTEM sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société 2 E dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société LOGISTEM s'oblige à remettre et à livrer à la société 2 E aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

E/ La société LOGISTEM s'engage à informer la société 2 E de toute modification importante de l'actif et du passif de la société LOGISTEM intervenue entre la date des présentes et la date de réalisation de la fusion.

*

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES

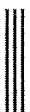
La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée du présent projet de fusion absorption de LOGISTEM par 2 E, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2 E et de l'augmentation de capital en résultant

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

2 E	LOGISTEM
<i>M</i>	<i>B</i>

28 juin 2019



La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 septembre 2019 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les parties, considérées comme caduques, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

La société LOGISTEM se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société 2 E de la totalité de l'actif et du passif de la société LOGISTEM.

*

CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES

I - Déclarations générales de LOGISTEM

Monsieur Christophe BATARDIERE, ès-qualités, déclare :

- Que la société LOGISTEM n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société 2 E ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société LOGISTEM s'oblige à remettre et à livrer à la société 2 E, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2 E	LOGISTEM
<i>MB</i>	<i>UP</i>

28 juin 2019



II - Déclarations générales de 2 E

Monsieur Christophe BATARDIERE et/ou Monsieur Richard BATARDIERE, ès-qualités, déclare(nt) :

- Que la société 2 E n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

17

*

CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

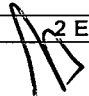
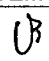
La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

III - Impôt sur les sociétés

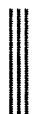
Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les sociétés LOGISTEM et 2 E sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



M. C. L.

A ce titre, la société 2 E s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- les éléments actifs et passifs ayant été apportés et transcrits à leur valeur réelle, à reprendre à son bilan les valeurs réelles déterminées dans le présent traité.

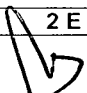

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

IV -Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés LOGISTEM et 2 E déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société 2 E s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

V - Autres taxes

La société 2 E sera subrogée dans les droits et obligations de la société LOGISTEM au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

*

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société 2 E remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

20

III - Remise de titres

Il sera remis à la société 2 E lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société 2 E, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

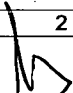

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



M. L.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de ANGERS.

21

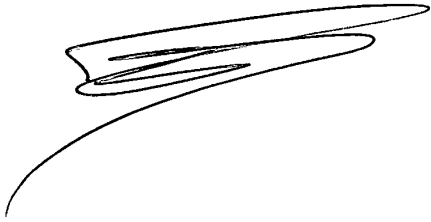
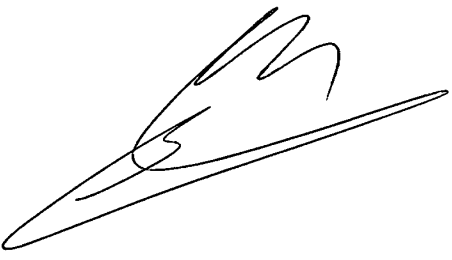
IX - Annexes



Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

*

Fait à LES PONTS-DE-CE
Le 28 juin 2019
En six (6) exemplaires

CADRE RESERVE AU SERVICE DE L'ENREGISTREMENT

<p>La Société absorbante La Société 2 E Représentée par sa Présidente la Société ESPACE PHI, elle-même représentée par Christophe BATARDIERE et/ou Richard BATARDIERE</p> 	<p>La Société absorbée La Société LOGISTEM Représentée par son Gérant, Christophe BATARDIERE</p> 
--	--

2 E	LOGISTEM
	

28 juin 2019



M. C. L.

ANNEXE 1

Etats comptables de la Société LOGISTEM



M. M. L.

SARL LOGISTEM
19 rue Joseph Cugnot
49130 LES PONTS DE CE

Etats Financiers
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

CABINET SOREC
5 RUE D'ATHENES
BP 63604
44300 NANTES
02.40.93.04.04.
conseil@sorec.com



M. L.

SARL LOGISTEM
19 rue Joseph Cugnot
49130 LES PONTS DE CE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 11
- <i>Tableau de financement</i>	12 et 13
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	14
- <i>Détail Compte de résultat</i>	15 et 16
- <i>Détail bilan</i>	17 et 18
- <i>Détermination du résultat fiscal</i>	19

CABINET SOREC

5 RUE D'ATHENES
BP 63604
44300 NANTES
02.40.93.04.04.



M. C. L.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL LOGISTEM
19 rue Joseph Cugnot
49130 LES PONTS DE CE

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	665 812.83 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	1 800 106.29 Euros
- Résultat net comptable,	(46 710.47) Euros

Fait à NANTES
Le 17/06/2019

MONDOLOT Philippe



M. M. L.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				3 528.32	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations	85 259.97		85 259.97	63 858.45	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	85 259.97		85 259.97	67 386.77	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	215 626.95	320.00	215 306.95	398 801.42
	Autres créances	114 039.67		114 039.67	93 646.73
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	250 746.24		250 746.24	376 734.22	
Charges constatées d'avance (3)	460.00		460.00	453.00	
Total III	580 872.86	320.00	580 552.86	869 635.37	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	666 132.83	320.00	665 812.83	937 022.14	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

85 259.97

CABINET SOREC



M. C. L.

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000.00	20 000.00
	Réserves		
	Réserve légale	2 000.00	2 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	287 480.75	289 333.23
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-46 710.47	178 147.52
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	262 770.28	489 480.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 419.87	214 435.62	
Dettes fiscales et sociales	63 435.57	80 790.83	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 079.71		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	164 107.40	152 314.94
	Total IV	403 042.55	447 541.39
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	665 812.83	937 022.14
	(1) Dont à moins d'un an	403 042.55	447 541.39

CABINET SOREC



M. C. L.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 800 106.29		1 800 106.29	2 251 563.88		-451 457.59	-20.05
Chiffre d'affaires NET	1 800 106.29		1 800 106.29	2 251 563.88		-451 457.59	-20.05
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			3 277.09	2.98		3 274.11	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 803 383.38	2 251 566.86		-448 183.48	-19.91
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 627 428.21	1 789 494.64		-162 066.43	-9.06
Impôts, taxes et versements assimilés			5 194.31	4 311.66		882.65	20.47
Salaires et traitements			114 806.62	114 606.31		200.31	0.17
Charges sociales			50 465.95	49 596.65		869.30	1.75
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 020.44	686.45		333.99	48.65
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			71.96	4.01		67.95	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 798 987.49	1 958 699.72		-159 712.23	-8.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 395.89	292 867.14		-288 471.25	-98.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CABINET SOREC



M. C. L.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	1 401.52		1 354.38		47.14	3.48
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 401.52		1 354.38		47.14	3.48
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 401.52		1 354.38		47.14	3.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 797.41		294 221.52		-288 424.11	-98.03
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50 000.00		18 000.00		32 000.00	177.78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 507.88				2 507.88	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	52 507.88		18 000.00		34 507.88	191.71
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-52 507.88		-18 000.00		-34 507.88	-191.71
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			98 074.00		-98 074.00	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 804 784.90		2 252 921.24		-448 136.34	-19.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 851 495.37		2 074 773.72		-223 278.35	-10.76
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-46 710.47		178 147.52		-224 857.99	-126.22

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 401.52 1 354.38

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 665 812.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 800 106.29 Euros et dégageant un déficit de -46 710.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2016 - 07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 632		
TOTAL	15 632		
Autres participations	63 858		21 402
TOTAL	63 858		21 402
TOTAL GENERAL	79 491		21 402

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		15 632		
TOTAL		15 632		
Autres participations			85 260	85 260
TOTAL			85 260	85 260
TOTAL GENERAL		15 632	85 260	85 260

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 104	1 020	13 124	
TOTAL	12 104	1 020	13 124	
TOTAL GENERAL	12 104	1 020	13 124	

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	581	439			
TOTAL	581	439			
TOTAL GENERAL	581	439			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	320				320
TOTAL	320				320
TOTAL GENERAL	320				320

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	2 000			2 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire et Dégressif	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	171
Créances clients et comptes rattachés	1 727
Autres créances	2 984
Total	4 882

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 225
Dettes fiscales et sociales	42 205
Total	47 430

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	460
Total	460
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	164 107
Total	164 107

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	85 260		

Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, aucune transaction significative n'a été conclue avec les parties liées en dehors des conditions normales de marché.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	1
Total	2

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		1 402
Dont entreprises liées		1 402

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	10 840
Total (1)	10 840

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements en matière de retraite ont été calculés pour l'effectif actuel sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans charges sociales comprises.

Engagements reçus

Aucun engagement reçu.

CABINET SOREC

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	-46 710.47	178 147.52
Dotations aux amortissements et provisions	1 020.44	686.45
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif	2 507.88	
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-43 182.15	178 833.97
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	-43 182.15	178 833.97
Cessions d'immobilisations		118 645.62
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	-43 182.15	297 479.59
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	21 401.52	2 907.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes	180 000.00	270 000.00
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	201 401.52	272 907.00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	-244 583.67	24 572.59

CABINET SOREC



M. C. L.

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/12/2018 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/2017 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours		
Clients et comptes rattachés	-183 494.47	13 083.97
Autres créances	20 392.94	26 065.19
Comptes de régularisation	7.00	-66.00
VARIATION	-163 094.53	39 083.16
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	-40 015.75	19 670.24
Autres dettes	-16 275.55	2 627.92
Comptes de régularisation	11 792.46	60 388.44
VARIATION	-44 498.84	82 686.60
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	118 595.69	43 603.44
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités		
Concours bancaires courants	-125 987.98	68 176.03
VARIATION	-125 987.98	68 176.03
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	244 583.67	-24 572.59

CABINET SOREC



M. C. L.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2016 12	% CA
Ventes marchandises + Production	1 800 106.29	100.00	2 251 563.88	100.00	2 351 411.12	100.00
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 800 106.29	100.00	2 251 563.88	100.00	2 351 411.12	100.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 800 106.29	100.00	2 251 563.88	100.00	2 351 411.12	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	1 800 106.29	100.00	2 251 563.88	100.00	2 351 411.12	100.00
Marge brute globale	1 800 106.29	100.00	2 251 563.88	100.00	2 351 411.12	100.00
- Autres achats + charges externes	1 627 428.21	90.41	1 789 494.64	79.48	1 779 315.96	75.67
Valeur ajoutée	172 678.08	9.59	462 069.24	20.52	572 095.16	24.33
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 194.31	0.29	4 311.66	0.19	4 881.56	0.21
- Salaires personnel	114 806.62	6.38	114 606.31	5.09	113 411.34	4.82
- Charges sociales personnel	50 465.95	2.80	49 596.65	2.20	46 970.98	2.00
Excédent brut d'exploitation	2 211.20	0.12	293 554.62	13.04	406 831.28	17.30
+ Autres produits de gestion courante	3 277.09	0.18	2.98		11.88	
- Autres charges de gestion courante	71.96		4.01		223.68	0.01
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges					221.00	0.01
- Dotations aux amortissements	1 020.44	0.06	686.45	0.03	704.20	0.03
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	4 395.89	0.24	292 867.14	13.01	406 136.28	17.27
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1 401.52	0.08	1 354.38	0.06	1 216.80	0.05
- Charges financières						
Résultat courant	5 797.41	0.32	294 221.52	13.07	407 353.08	17.32
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	52 507.88	2.92	18 000.00	0.80		
Résultat exceptionnel	-52 507.88	-2.92	-18 000.00	-0.80		
- Impôt sur les bénéfices			98 074.00	4.36	135 628.00	5.77
- Participation des salariés						
Résultat NET	-46 710.47	-2.59	178 147.52	7.91	271 725.08	11.56

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 800 106.29	2 251 563.88	-451 457.59	-20.05
70650100 REMISE GESTION LOGISTIQUE 20%	1 734 223.21	2 048 013.00	-313 789.79	-15.32
70650500 REM.GESTION LOGISTIQ EXO	20 463.51	140 241.91	-119 778.40	-85.41
70851500 LITIGES LOGISTIQUES 19.6%	470.26	14 534.83	-14 064.57	-96.76
70851501 LITIGES LOGISTIQUE EXO	549.76		549.76	
70851520 LITIGES LOGISTIQUES 20%		-76.00	76.00	100.00
70851600 RETROSYSTEMS 19.6%	44 399.55	48 850.14	-4 450.59	-9.11
Chiffre d'affaires NET	1 800 106.29	2 251 563.88	-451 457.59	-20.05
AUTRES PRODUITS	3 277.09	2.98	3 274.11	NS
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	13.09	2.98	10.11	339.26
75810000 PDGC 20%	3 264.00		3 264.00	
Total des Produits d'exploitation	1 803 383.38	2 251 566.86	-448 183.48	-19.91
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 627 428.21	1 789 494.64	-162 066.43	-9.06
60620000 CARBURANT	404.42		404.42	
60630000 FOURNIT.ENTRET.PET.OUTILL		51.49	-51.49	NS
60640000 FOURN. ADMINISTRATIVES	1 005.82	1 014.53	-8.71	-0.86
61110000 ETUDES		26 818.03	-26 818.03	NS
61320000 LOCATION LOCAUX GAREM	3 000.00	3 000.00		
61351000 LOCATION MATERIEL GAREM	5 200.71	5 860.00	-659.29	-11.25
61351600 LOCATION PROGINOV	18 000.00	18 000.00		
61351700 PROGINOV PROJET CENTRALE	34 835.80		34 835.80	
61555000 ENTRETIEN VEHICULE	8.00		8.00	
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE	860.39	843.57	16.82	1.99
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	263.00	336.00	-73.00	-21.73
62121100 PRESTAT.DIRECTION FIBAT	42 948.00	46 830.00	-3 882.00	-8.29
62122000 PRESTAT. ADMINISTRATIVES	12 405.36	12 440.04	-34.68	-0.28
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	3 200.00	4 480.00	-1 280.00	-28.57
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	850.00	1 170.00	-320.00	-27.35
62263000 HONORAIRES AVOCATS	1 790.00	1 845.00	-55.00	-2.98
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	104.36		104.36	
62430000 LOGISTIQUE	1 403 390.03	1 607 388.54	-203 998.51	-12.69
62430010 TRANSPORT PF	52 849.16		52 849.16	
62430050 TPS. E-GAREM COURS DE FERME		202.00	-202.00	NS
62430100 RETROSYSTEMS	39 662.05	41 122.65	-1 460.60	-3.55
62451500 LITIGES LOGISTIQUES	1 736.60	13 360.15	-11 623.55	-87.00
62511600 INDEMN.KILOM.-BERTAUDEAU	2 737.80	3 310.50	-572.70	-17.30
62512900 HOTEL/RESTAURANT BERTAUDEAU	535.07	61.86	473.21	764.97
62516500 IK LABATUT	44.40		44.40	
62571600 RECEPTIONS BERTAUDEAU	64.01	47.19	16.82	35.64
62780000 SERVICES BANCAIRES	1 533.23	1 033.09	500.14	48.41
62800000 DIVERS		280.00	-280.00	NS
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 194.31	4 311.66	882.65	20.47
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	769.76	755.58	14.18	1.88
63130000 FORMATION CONTINUE	622.55	611.08	11.47	1.88
63511000 CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	3 802.00	2 945.00	857.00	29.10
SALAIRES ET TRAITEMENTS	114 806.62	114 606.31	200.31	0.17
64110000 SALAIRES	113 197.05	111 110.49	2 086.56	1.88
64120000 CONGES PAYES	759.57	945.82	-186.25	-19.69
64130000 PRIMES	850.00	2 550.00	-1 700.00	-66.67

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES SOCIALES	50 465.95	49 596.65	869.30	1.75
64510000 CHARGES URSSAF	30 894.72	30 282.74	611.98	2.02
64530000 CHARGES RETRAITE N/CADRES	2 711.17	2 822.26	-111.09	-3.94
64532000 CHARGES RETRAITE CADRES	7 303.09	7 048.58	254.51	3.61
64540000 CHARGES ASSEDIC	4 754.28	4 654.51	99.77	2.14
64550000 CHARGES AGRR	3 586.26	3 025.46	560.80	18.54
64580000 CHARGES SUR CONGES PAYES	452.37	416.16	36.21	8.70
64585000 CHARGES SUR PRIMES	536.40	1 122.12	-585.72	-52.20
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	227.66	224.82	2.84	1.26
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 020.44	686.45	333.99	48.65
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	1 020.44	686.45	333.99	48.65
AUTRES CHARGES	71.96	4.01	67.95	NS
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	71.96	4.01	67.95	NS
Total des Charges d'exploitation	1 798 987.49	1 958 699.72	-159 712.23	-8.15
Résultat d'exploitation	4 395.89	292 867.14	-288 471.25	-98.50
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	1 401.52	1 354.38	47.14	3.48
76170000 REVEN.CREANC.RAT.PARTICIP	1 401.52	1 354.38	47.14	3.48
Total des Produits financiers	1 401.52	1 354.38	47.14	3.48
Résultat financier	1 401.52	1 354.38	47.14	3.48
Résultat courant avant impôts	5 797.41	294 221.52	-288 424.11	-98.03
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	50 000.00	18 000.00	32 000.00	177.78
67180000 AUTR CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00	18 000.00	32 000.00	177.78
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 507.88		2 507.88	
67520000 VNC IMMOS CORPORELLES	2 507.88		2 507.88	
Total des Charges exceptionnelles	52 507.88	18 000.00	34 507.88	191.71
Résultat exceptionnel	-52 507.88	-18 000.00	-34 507.88	-191.71
IMPOTS SUR LES BENEFICES		98 074.00	-98 074.00	-100.00
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		98 074.00	-98 074.00	NS
Total des produits	1 804 784.90	2 252 921.24	-448 136.34	-19.89
Total des charges	1 851 495.37	2 074 773.72	-223 278.35	-10.76
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-46 710.47	178 147.52	-224 857.99	-126.22

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 528.32
21830000 MATERIEL BUREAU & INFORM.		15 632.19
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORM		-12 103.87
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	85 259.97	63 858.45
26700000 C/CT SAS ESPACE PHI	85 088.97	63 730.45
26780000 INTERETS COURUS/CREANCES	171.00	128.00
Total II	85 259.97	67 386.77
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	215 306.95	398 801.42
41100000 CLIENTS	213 517.53	195 051.89
41600000 CLIENTS DOUTEUX	382.72	382.72
41810000 CLIENTS-FRES A ETABLIR	1 726.70	203 686.81
49100000 PROV. CLIENTS DOUTEUX	-320.00	-320.00
AUTRES CREANCES	114 039.67	93 646.73
40110000 FOURNISSEURS DEBITEURS		86.40
40980000 FOURN.-AVOIRS A RECEVOIR	959.15	12 907.26
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	82 384.00	37 554.00
44566100 TVA DEDUCT./ENCAISSEMENT	27 899.14	32 483.99
44567000 CREDIT TVA A REPORTER		7 209.00
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	772.38	2 886.08
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 025.00	520.00
DISPONIBILITES	250 746.24	376 734.22
51225000 CREDIT MUTUEL D'ANJOU	250 746.24	376 734.22
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	460.00	453.00
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	460.00	453.00
Total III	580 552.86	869 635.37
TOTAL GÉNÉRAL	665 812.83	937 022.14

CABINET SOREC



M. M. L.

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAL	20 000.00	20 000.00
10130000 CAPITAL	20 000.00	20 000.00
RESERVE LEGALE	2 000.00	2 000.00
10610000 RESERVE LEGALE	2 000.00	2 000.00
AUTRES RESERVES	287 480.75	289 333.23
10680000 AUTRES RESERVES	287 480.75	289 333.23
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-46 710.47	178 147.52
Total I	262 770.28	489 480.75
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	174 419.87	214 435.62
40100000 FOURNISSEURS	169 194.77	197 253.99
40810000 FOURN.-FRES NON PARVENUES	5 225.10	17 181.63
DETTES FISCALES ET SOCIALES	63 435.57	80 790.83
42820000 PERSONNEL-CONGES A PAYER	11 816.36	11 056.79
42825000 DETTES PROV./PRIMES	16 252.00	15 402.00
43100000 URSSAF	3 902.13	3 963.00
43720000 CGIC	1 113.79	1 080.53
43740000 AGRR	1 092.75	587.12
43750000 TAXE APPRENTISSAGE	769.76	755.58
43760000 TAXE FORMATION CONTINUE	622.55	611.08
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	5 317.36	4 864.99
43825000 CHARG.SOC./PRIMES	7 313.40	6 777.00
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	113.83	134.89
44551000 TVA A DECAISSER	14 674.00	
44586100 TVA/AVOIRS A RECEVOIR	159.86	2 150.21
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	287.78	33 407.64
AUTRES DETTES	1 079.71	
41110000 CLIENTS CREDITEURS	98.65	
46710000 CREDITEURS DIVERS	981.06	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	164 107.40	152 314.94
48700000 PRODUITS CONSTATES AVANCE	164 107.40	152 314.94
Total IV	403 042.55	447 541.39
TOTAL GÉNÉRAL	665 812.83	937 022.14

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE 2

Etat comptables de la Société 2 E

SAS 2E
19 Rue Joseph Cugnot
49136 LES PONTS DE CE

Etats Financiers
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

CABINET SOREC
5 RUE D'ATHENES
BP 63604
44300 NANTES
02.40.93.04.04.
conseil@sorec.com



M. C. L.

SAS 2E

19 Rue Joseph Cugnot

49136 LES PONTS DE CE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Pages
- <i>Compte rendu de l'Expert Comptable</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 17
- <i>Tableau de financement</i>	18 et 19
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	20
- <i>Détail Compte de résultat</i>	21 à 26
- <i>Détail bilan</i>	27 à 29
- <i>Détermination du résultat fiscal</i>	30

CABINET SOREC

5 RUE D'ATHENES

BP 63604

44300 NANTES

02.40.93.04.04.



M. C. L.

COMPTE-RENDU DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SAS 2E,
19 rue Joseph Cugnot – 49 136 LES PONTS DE CE CEDEX, pour l'exercice du **01
Janvier 2018** au **31 Décembre 2018** et conformément à nos accords, j'ai effectué les
diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent **17** pages, se caractérisent par les
données suivantes :

- Total du bilan	15 901 189,21 €
- Chiffre d'affaires	29 778 372,83 €
- Résultat net comptable	2 808 042,15 €

ont été établis à partir des informations communiquées par l'entreprise.

Ces comptes étant soumis au contrôle légal du Commissaire aux Comptes de
l'entreprise, il a été convenu qu'ils ne donneraient pas lieu à émission d'une
attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport
émis par le Commissaire aux Comptes.

Fait à NANTES,
Le 15 Mai 2019

P. MONDOLOT
Expert-Comptable

Cabinet SOREC S.A.
5, Rue d'Athènes
Nant'Est Entreprise
BP 63604
44336 – NANTES CEDEX 3

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	85 487.73		85 487.73	85 487.73
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	21 061.19	17 505.31	3 555.88	14 551.80
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	75 500.00	75 500.00			
Créances rattachées à des participations	9 182 491.27	443 863.00	8 738 628.27	2 584 344.90	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 012.00		6 012.00	6 012.00	
	Total II	9 370 552.19	536 868.31	8 833 683.88	2 690 396.43
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 038 094.33	36 852.00	2 001 242.33	2 049 026.96
	Avances et acomptes versés sur commandes	35 249.00		35 249.00	1 722.00
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	2 675 549.46	33 223.00	2 642 326.46	2 956 451.00
	Autres créances	617 885.93		617 885.93	532 744.66
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 583 517.17		1 583 517.17	6 564 019.33	
Charges constatées d'avance (3)	187 284.44		187 284.44	160 094.47	
	Total III	7 137 580.33	70 075.00	7 067 505.33	12 264 058.42
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 508 132.52	606 943.31	15 901 189.21	14 954 454.85

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

9 182 491.27

CABINET SOREC



M. C. L.

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 400 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	400 000.00	400 000.00
	Réserves		
	Réserve légale	40 000.00	40 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 792 938.22	7 149 279.70
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 808 042.15	2 143 658.52
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	11 040 980.37	9 732 938.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		95 903.00
	Total III		95 903.00
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 124 630.21	3 110 779.97
	Dettes fiscales et sociales	929 779.37	672 171.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 621 244.26	1 342 662.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	184 555.00	
	Total IV	4 860 208.84	5 125 613.63
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 901 189.21	14 954 454.85
	(1) Dont à moins d'un an	4 860 208.84	5 125 613.63

CABINET SOREC



M. L.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	23 503 985.46		23 503 985.46	27 976 195.22		-4 472 209.76	-15.99
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 274 387.37		6 274 387.37	5 264 967.87		1 009 419.50	19.17
Chiffre d'affaires NET	29 778 372.83		29 778 372.83	33 241 163.09		-3 462 790.26	-10.42
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			4 000.00	4 344.44		-344.44	-7.93
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			33 915.59	36 143.70		-2 228.11	-6.16
Autres produits			11 473.47	25 856.67		-14 383.20	-55.63
Total des Produits d'exploitation (I)			29 827 761.89	33 307 507.90		-3 479 746.01	-10.45
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			19 982 202.20	25 026 153.97		-5 043 951.77	-20.15
Variation de stock (marchandises)			31 847.63	-920 516.58		952 364.21	103.46
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 505 188.60	3 940 281.85		-435 093.25	-11.04
Impôts, taxes et versements assimilés			162 031.67	146 816.53		15 215.14	10.36
Salaires et traitements			1 518 535.16	1 331 449.29		187 085.87	14.05
Charges sociales			633 350.35	554 018.53		79 331.82	14.32
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 295.00	5 886.63		408.37	6.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 937.00	20 915.00		-4 978.00	-23.80
Dotations aux provisions							
Autres charges			35.39	20.38		15.01	73.65
Total des Charges d'exploitation (II)			25 855 423.00	30 105 025.60		-4 249 602.60	-14.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 972 338.89	3 202 482.30		769 856.59	24.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CABINET SOREC



M. C. L.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	179 504.37		38 014.17		141 490.20	372.20
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	179 504.37		38 014.17		141 490.20	372.20
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 121.00		90 986.00		-80 865.00	-88.88
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	10 121.00		90 986.00		-80 865.00	-88.88
2. Résultat financier (V-VI)	169 383.37		-52 971.83		222 355.20	419.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 141 722.26		3 149 510.47		992 211.79	31.50
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 500.00				7 500.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	95 903.00		148 140.00		-52 237.00	-35.26
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	103 403.00		148 140.00		-44 737.00	-30.20
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	97 203.00		66 481.95		30 721.05	46.21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 112.11				8 112.11	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	105 315.11		66 481.95		38 833.16	58.41
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 912.11		81 658.05		-83 570.16	-102.34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 331 768.00		1 087 510.00		244 258.00	22.46
Total des produits (I+III+V+VII)	30 110 669.26		33 493 662.07		-3 382 992.81	-10.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	27 302 627.11		31 350 003.55		-4 047 376.44	-12.91
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 808 042.15		2 143 658.52		664 383.63	30.99

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

59 904.37 38 014.17

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 901 189.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 29 778 372.83 Euros et dégageant un bénéfice de 2 808 042.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2016 - 07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

CABINET SOREC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes n'est à signaler.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 42 987 €.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de prospection de nouveaux marchés et de renforcement du fonds de roulement.

En l'absence de préfinancement sollicité par l'entreprise, aucune somme n'a été encaissée au titre du CICE à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

CABINET SOREC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 488		
TOTAL	85 488		
Matériel de transport	29 433		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 650		3 411
TOTAL	31 083		3 411
Autres participations	3 093 587		6 164 404
Prêts, autres immobilisations financières	6 012		
TOTAL	3 099 599		6 164 404
TOTAL GENERAL	3 216 170		6 167 816

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			85 488	85 488
TOTAL			85 488	85 488
Matériel de transport		13 433	16 000	16 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 061	5 061
TOTAL		13 433	21 061	21 061
Autres participations			9 257 991	9 257 991
Prêts, autres immobilisations financières			6 012	6 012
TOTAL			9 264 003	9 264 003
TOTAL GENERAL		13 433	9 370 552	9 370 552

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	14 881	5 550	5 320	15 111
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 650	744	-0	2 394
TOTAL	16 531	6 294	5 320	17 505
TOTAL GENERAL	16 531	6 294	5 320	17 505

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	5 550				
Matériel de bureau informatique mobilier	744				
TOTAL	6 294				
TOTAL GENERAL	6 294				

CABINET SOREC



M. M. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	95 903		95 903		
TOTAL	95 903		95 903		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	75 500				75 500
Sur autres immobilisations financières	433 742	10 121			443 863
Sur stocks et en cours	20 915	15 937			36 852
Sur comptes clients	33 223				33 223
TOTAL	563 380	26 058			589 438
TOTAL GENERAL	659 283	26 058	95 903		589 438
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		15 937			
financières		10 121			
exceptionnelles			95 903		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	9 182 491	9 182 491	
Autres immobilisations financières	6 012		6 012
Clients douteux ou litigieux	46 129	46 129	
Autres créances clients	2 629 421	2 629 421	
Taxe sur la valeur ajoutée	604 783	604 783	
Débiteurs divers	48 352	48 352	
Charges constatées d'avance	187 284	187 284	
TOTAL	12 704 472	12 698 460	6 012

CABINET SOREC



M. M. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 124 630	2 124 630		
Personnel et comptes rattachés	301 443	301 443		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	271 732	271 732		
Impôts sur les bénéfices	227 937	227 937		
Taxe sur la valeur ajoutée	91 904	91 904		
Autres impôts taxes et assimilés	36 764	36 764		
Autres dettes	1 621 244	1 621 244		
Produits constatés d'avance	184 555	184 555		
TOTAL	4 860 209	4 860 209		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	25 000			25 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des marques pour 85 487,73 euros non amortissables.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Marques	85 488	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire ou dégressif. Les taux pratiqués sont les suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	Dégressif	5 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Provisions pour dépréciation des titres

Les capitaux propres de la société filiale e.GAREM faisant apparaître une situation nette négative au 31/12/2018, la provision pour dépréciation des titres de participation détenus par la SAS 2E a été maintenue en totalité à hauteur de 75 500 euros.

Provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations

Les créances rattachées aux participations e.GAREM ont également fait l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire à hauteur de 10 968 euros, ce qui porte la provision à 443 863 euros à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	2 038 094	2 069 942		31 848
Approvisionnements				
Total I	2 038 094	2 069 942		31 848
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	23 944
Créances clients et comptes rattachés	564 547
Autres créances	5 854
Total	594 345

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 203
Dettes fiscales et sociales	513 310
Autres dettes	1 541 698
Total	2 288 211

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	187 284
Total	187 284
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	184 555
Total	184 555

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	75 500		
Créances rattachées à des participations	918 249 127		
Créances clients et comptes rattachés	20 400		
Autres créances	2 230		

Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, aucune transaction significative n'a été conclue avec les parties liées en dehors des conditions normales de marché.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	23 503 985
Prestations de services	10 885 477
Produits de activité annexes	43 833
Rétrocessions	-4 654 922
Total	29 778 373

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	14
Agents de maîtrise et techniciens	24
Total	38

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	10 121	179 504
Dont entreprises liées	10 121	179 504

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	4 141 722	1 330 528
Résultat exceptionnel (hors participation)	-1 912	1 240
Résultat comptable (hors participation)	2 808 042	1 331 768

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	2 808 042
Impôt sur les bénéfices	1 331 768
Résultat avant impôt	4 139 810
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	4 139 810

CABINET SOREC



M. M. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 840 euros, au titre des honoraires facturés dans le cadre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	104 057
Total (1)	104 057

Engagements en matière de pensions, complément de retraite et indemnités assimilées
Les engagements en matière de retraite ont été calculés pour l'effectif actuel sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans, charges sociales comprises.

Engagements reçus

Aucun engagement reçu.

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Contribution C3S	17 647
- Taxe sur les véhicules de société	1 563
Autres :	
- Investissement construction	6 671
Total des allègements	25 881

CABINET SOREC



M. C. L.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SCI DES FONTENELLES	3 000	389 233	99.67					66 508	20 357	
- SAS e.GAREM	150 000	-1 079 461	50.33	75 500				2 052	-23 881	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										



M. C. L.

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	2 808 042.15	2 143 658.52
Dotations aux amortissements et provisions	32 353.00	117 787.63
Reprises sur amortissements et provisions	-95 903.00	-175 458.00
Plus ou moins-values sur cession d'actif	612.11	
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 745 104.26	2 085 988.15
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	2 745 104.26	2 085 988.15
Cessions d'immobilisations	7 500.00	1 381 429.80
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	2 752 604.26	3 467 417.95
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	6 167 815.56	1 746.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes	1 500 000.00	1 500 000.00
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	7 667 815.56	1 501 746.00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	-4 915 211.30	1 965 671.95

CABINET SOREC



M. C. L.

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/12/2018 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/2017 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	-31 847.63	920 516.58
Clients et comptes rattachés	-314 124.54	-627 514.07
Autres créances	118 668.27	213 206.68
Comptes de régularisation	27 189.97	-26 590.47
VARIATION	-200 113.93	479 618.72
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	-986 149.76	1 084 640.27
Autres dettes	536 189.97	366 284.74
Comptes de régularisation	184 555.00	-1 247 713.00
VARIATION	-265 404.79	203 212.01
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	-65 290.86	-276 406.71
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	-4 980 502.16	1 689 265.24
Concours bancaires courants		
VARIATION	-4 980 502.16	1 689 265.24
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	4 915 211.30	-1 965 671.95

CABINET SOREC



M. C. L.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2016 12	% CA
Ventes marchandises + Production	29778372.83	100.00	33241163.09	100.00	30773223.99	100.00
+ Ventes de marchandises	23503985.46	100.00	27976195.22	100.00	25555421.84	100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues	20014049.83	85.15	24105637.39	86.16	21948361.57	85.89
Marge commerciale	3 489 935.63	14.85	3 870 557.83	13.84	3 607 060.27	14.11
+ Production vendue	6 274 387.37	100.00	5 264 967.87	100.00	5 217 802.15	100.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	6 274 387.37	100.00	5 264 967.87	100.00	5 217 802.15	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	6 274 387.37	100.00	5 264 967.87	100.00	5 217 802.15	100.00
Marge brute globale	9 764 323.00	32.79	9 135 525.70	27.48	8 824 862.42	28.68
- Autres achats + charges externes	3 505 188.60	11.77	3 940 281.85	11.85	4 022 289.66	13.07
Valeur ajoutée	6 259 134.40	21.02	5 195 243.85	15.63	4 802 572.76	15.61
+ Subventions d'exploitation	4 000.00	0.01	4 344.44	0.01		
- Impôts, taxes et versements assimilés	162 031.67	0.54	146 816.53	0.44	131 975.75	0.43
- Salaires personnel	1 518 535.16	5.10	1 331 449.29	4.01	1 310 618.23	4.26
- Charges sociales personnel	633 350.35	2.13	554 018.53	1.67	550 168.18	1.79
Excédent brut d'exploitation	3 949 217.22	13.26	3 167 303.94	9.53	2 809 810.60	9.13
+ Autres produits de gestion courante	11 473.47	0.04	25 856.67	0.08	42 295.59	0.14
- Autres charges de gestion courante	35.39		20.38		1 170.22	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	33 915.59	0.11	36 143.70	0.11	4 656.23	0.02
- Dotations aux amortissements	6 295.00	0.02	5 886.63	0.02	3 483.59	0.01
- Dotations aux provisions	15 937.00	0.05	20 915.00	0.06	41 693.00	0.14
Résultat d'exploitation	3 972 338.89	13.34	3 202 482.30	9.63	2 810 415.61	9.13
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	179 504.37	0.60	38 014.17	0.11	49 517.55	0.16
- Charges financières	10 121.00	0.03	90 986.00	0.27	68 109.00	0.22
Résultat courant	4 141 722.26	13.91	3 149 510.47	9.47	2 791 824.16	9.07
+ Produits exceptionnels	103 403.00	0.35	148 140.00	0.45	500.00	
- Charges exceptionnelles	105 315.11	0.35	66 481.95	0.20	175 623.00	0.57
Résultat exceptionnel	-1 912.11	-0.01	81 658.05	0.25	-175 123.00	-0.57
- Impôt sur les bénéfices	1 331 768.00	4.47	1 087 510.00	3.27	940 436.00	3.06
- Participation des salariés						
Résultat NET	2 808 042.15	9.43	2 143 658.52	6.45	1 676 265.16	5.45

CABINET SOREC



M. M. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	23503985.46	27976195.22	-4472209.76	-15.99
70701011 VENTES MAILING	2 104 158.32	2 168 941.17	-64 782.85	-2.99
70705011 VENTES FOURNITURES FOURN.	36 202.86	14 492.60	21 710.26	149.80
70710111 VENTES RAYON ELEVAGE	452 999.74	441 097.25	11 902.49	2.70
70710117 VENTES RAYON ELEVAGE 10%	719 158.42	919 890.79	-200 732.37	-21.82
70710201 VENTES PIECES D'USURE	20 730.35	40 966.58	-20 236.23	-49.40
70710301 VTES VINI CAVE VITI ARBO	387 534.64		387 534.64	
70710611 VENTES LUBRIFIANTS AGRIC.	99 419.89	238 390.56	-138 970.67	-58.30
70710711 VTE MAT.FAIBLE TECHNICITE LS	1 916 041.98	2 053 625.36	-137 583.38	-6.70
70711000 VENTES EQUIPT ELEVAGE	327 458.13	507 581.87	-180 123.74	-35.49
70713300 VENTES EQUIP. VEHICULES AUTO	135 702.31	133 873.05	1 829.26	1.37
70720111 VENTES OUTILS A MAIN	312 629.15	424 124.89	-111 495.74	-26.29
70720211 VENTES OUTILS ELECTRIQUES	1 887 814.87	2 431 710.43	-543 895.56	-22.37
70720311 VENTES QUINCAILLERIE	201 032.86	187 341.51	13 691.35	7.31
70720411 VENTE PLOMBERIE SANITAIRE	20 040.36	39 878.69	-19 838.33	-49.75
70720611 VENTES CHAUFFAGE CLIMAT.	87 353.62	392 387.22	-305 033.60	-77.74
70720700 VENTES ELECTRICITE	85 297.84	195 523.19	-110 225.35	-56.37
70720711 VENTES DROGUERIE PEINTURE	696 055.16	1 095 166.34	-399 111.18	-36.44
70720715 VENTES DROG.PEINTURE-5,5%	5 032.31	8 586.68	-3 554.37	-41.39
70721900 VENTES LOISIRS / PLEIN AIR	5 798.47	101 127.26	-95 328.79	-94.27
70724111 VENTES FOURNIT.ADHERENTS	6 385.00	382 520.06	-376 135.06	-98.33
70724211 VENTES SIGNALETIQUES	7 683.37	15 034.50	-7 351.13	-48.90
70730000 VENTES DIVERS BRICOLAGE	500.00	7 180.00	-6 680.00	-93.04
70730211 VENTES OUTILLAGE JARDIN	55 319.71	120 340.66	-65 020.95	-54.03
70730301 VENTES AGREMENT JARDIN	378 340.20	415 064.48	-36 724.28	-8.85
70730511 VENTES ARROSAGE PULVE	596 379.09	598 729.12	-2 350.03	-0.39
70730600 PHYTO GRAINES SUPPORTS	590 843.41	643 512.10	-52 668.69	-8.18
70740111 VENTES BOIS		17 363.97	-17 363.97	NS
70740115 VENTES BATI SECOND OEUVRE	23 388.80		23 388.80	
70740211 VENTES GROS OEUVRES	223.44		223.44	
70740411 VENTES OUTILLAGE EXTER.	32 342.22	41 402.77	-9 060.55	-21.88
70740511 VENTES AMENAGEMENTS EXTER.	1 523 178.36	1 279 709.61	243 468.75	19.03
70740611 VENTES EQUIPEMENT JARDIN	573 381.42	974 384.02	-401 002.60	-41.15
70750211 VENTES EQUIPEMENTS	10 909.28	13 685.43	-2 776.15	-20.29
70750311 VENTES LUBRIFIANTS ENTRET	198 155.31	260 982.85	-62 827.54	-24.07
70750700 VENTES VELO LIBRAIRIE	2 246.04	2 791.20	-545.16	-19.53
70760111 VENTES VETEMENTS / EPI	385 446.81	447 896.83	-62 450.02	-13.94
70760211 VENTES CHAUSSANTS	76 296.64	187 014.71	-110 718.07	-59.20
70760311 VTES PROTECTIONS SOINS	-48.00	84 375.95	-84 423.95	NS
70770111 VENTES TOND.CONDUCT.MARCH	2 057 710.03	2 538 235.68	-480 525.65	-18.93
70770211 VENTES TONDEUSES AUTOPORT	4 006 659.19	4 704 225.26	-697 566.07	-14.83
70770411 VENTES TRAVAIL SOL JARDIN	692 758.41	978 647.61	-285 889.20	-29.21
70770501 VENTES COUPE	236 600.10	397 967.78	-161 367.68	-40.55
70770611 VENTES ENTRETIEN	1 017 351.75	1 166 350.89	-148 999.14	-12.77
70770711 VENTES MOTOCULTURE	1 074 940.94	682 615.52	392 325.42	57.47
70770811 VENTES PIECES ET CONSOMMABLES	303 043.83	490 059.86	-187 016.03	-38.16
70770901 VENTES QUAD	183.72	183.96	-0.24	-0.13
70771011 VENTE TRANSPORT 20%	99 757.39	92 686.04	7 071.35	7.63
70771101 GROS MATERIEL PJ	9 012.00	10 009.30	-997.30	-9.96
70791011 DEEE 20%	44 535.72	28 519.62	16 016.10	56.16
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	6 274 387.37	5 264 967.87	1009419.50	19.17
70610112 PRESTAT.ADHERENTS 20%	88 292.20	112 111.81	-23 819.61	-21.25
70610312 PUB NATIONALE 20%	123 506.50	61 499.91	62 006.59	100.82
70610412 REDEVANCES 20%	604 371.00	598 842.00	5 529.00	0.92

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
70610512 DROITS D'ENTREE			10 000.00		-10 000.00	NS
70610612 SYSTEMES INFORMATION	61 354.81		1 600.00		59 754.81	NS
70650112 PARTICIPAT.PUBLICIT. 20%	1 170 390.46		824 515.98		345 874.48	41.95
70650120 PARTICIPAT.PUBLICIT.-EXO	170 923.29		134 545.94		36 377.35	27.04
70650212 R.G.C. 20%	3 292 367.09		2 649 710.50		642 656.59	24.25
70650220 R.G.C.-EXO	337 783.84		287 932.70		49 851.14	17.31
70650310 R.F.A. EXO	417 685.29		391 910.19		25 775.10	6.58
70650312 R.F.A. 20 %	4 237 237.44		3 762 913.94		474 323.50	12.61
70650412 PARTICIPATION SALON	286 310.00		208 070.00		78 240.00	37.60
70650420 PARTICIPATION SALON-EXO	31 255.00		28 455.00		2 800.00	9.84
70655000 REMISE GLOBALE LE CLUB			247 299.31		-247 299.31	NS
70660110 GEST INFORMATISE FOUR	58 000.00		58 100.00		-100.00	-0.17
70660120 GEST INFORMATISE FOUR EXO	6 000.00		4 800.00		1 200.00	25.00
70810000 PRESTATIONS RECIPROQUES	23 160.00		23 160.00			
70812000 PRESTATIONS LOGISTEM	12 000.00		12 000.00			
70850112 PORTS SUR MAILING	694.34		556.87		137.47	24.69
70850512 PORT LOGISTIQUE	3 837.00		1 512.10		2 324.90	153.75
70851512 LITIGES LOGISTIQUES	3 960.68		255.75		3 704.93	NS
70851520 LITIGES LOGISTIQUES EXO	181.16				181.16	
70980110 RETROCESSION R.F.A. EXO	-417 685.29		-391 910.19		-25 775.10	-6.58
70980112 RETROCESSION R.F.A. 20%	-4 237 237.44		-3 762 913.94		-474 323.50	-12.61
Chiffre d'affaires NET	29778372.83		33241163.09		-3462790.26	-10.42
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000.00		4 344.44		-344.44	-7.93
74000000 SUBVENTIONS EXPLOITATION	4 000.00		4 344.44		-344.44	-7.93
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	33 915.59		36 143.70		-2 228.11	-6.16
78173000 REPR PROVIS.DEPRECIAT STOCKS			27 318.00		-27 318.00	NS
79100000 TRAN. CHARGES OPCALIA 20%	4 108.35		2 020.50		2 087.85	103.33
79101000 TRANSFERT DE CHARGES AG2R	29 807.24		6 805.20		23 002.04	338.01
AUTRES PRODUITS	11 473.47		25 856.67		-14 383.20	-55.63
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	11 473.47		25 856.67		-14 383.20	-55.63
Total des Produits d'exploitation	29827761.89		33307507.90		-3479746.01	-10.45
ACHATS DE MARCHANDISES	19982202.20		25026153.97		-5043951.77	-20.15
60701011 ACHATS MAILING	1 208 212.77		1 257 295.75		-49 082.98	-3.90
60710102 ACHATS PIECES D'USURE	17 641.52		37 339.99		-19 698.47	-52.75
60710300 ACHATS VINI CAVE ARBO	365 399.88				365 399.88	
60710611 ACHATS LUBRIFIANTS AGRIC.	76 065.61		211 279.86		-135 214.25	-64.00
60710720 ACH.MAT.FAIBLE TECHNICITE	875 041.70		1 849 396.37		-974 354.67	-52.69
60711000 ACHATS EQUIPT ELEVAGE	280 582.14		442 406.45		-161 824.31	-36.58
60713300 ACHATS EQUIPTS VEHICULES AUTO	101 199.04		121 539.80		-20 340.76	-16.74
60718500 ACHATS ELEVAGE	931 220.60		1 119 083.80		-187 863.20	-16.79
60720120 ACHATS OUTILS A MAIN	319 540.51		267 411.57		52 128.94	19.49
60720211 ACHATS OUTILS ELECT. BRICOLAGE	1 960 262.80		2 259 091.02		-298 828.22	-13.23
60720320 ACHATS QUINCAILLERIE	213 349.54		153 993.68		59 355.86	38.54
60720411 ACH. PLOMBERIE SANITAIRES	16 599.48		33 444.41		-16 844.93	-50.37
60720500 ACHATS ELECTRICITE	67 659.04		181 105.55		-113 446.51	-62.64
60720611 ACHATS CHAUFFAGE CLIMATIS	59 321.51		315 807.57		-256 486.06	-81.22
60720711 ACHATS DROGUERIE PEINT.	166 578.43		339 916.60		-173 338.17	-50.99
60720720 ACHAT DROGUERIE PEINT CEE	410 083.20		601 537.33		-191 454.13	-31.83
60720802 ACH. DROGUERIE PEINT 5.5%	3 610.57		6 479.28		-2 868.71	-44.28

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
60724111 FOURNITURES ADHERENTS	2 961.00	352 851.20	-349 890.20	-99.16
60724211 ACHATS SIGNALETIQUES	14 148.31	6 964.57	7 183.74	103.15
60725101 ACHATS STOCK FOURNITURES	75 920.56	5 122.76	70 797.80	NS
60725211 FOURNIT.ADHER.N/REFACT.	6 656.70	69 493.91	-62 837.21	-90.42
60730211 ACHATS OUTILLAGE JARDIN	261 364.65	94 556.48	166 808.17	176.41
60730311 ACHATS AGREMENT DE JARDIN	360 907.14	358 083.84	2 823.30	0.79
60730511 ACHATS ARROSAGE PULVE	585 500.07	485 280.49	100 219.58	20.65
60730600 PHYTO GRAINES SUPPORTS	411 389.31	697 560.26	-286 170.95	-41.02
60731000 ACHATS MATERIELS AGRICOLES	438 733.48		438 733.48	
60740121 ACHATS SECOND OEUVRE / BATI	32 427.91		32 427.91	
60740211 ACHATS GROS OEUVRE	187.60		187.60	
60740411 ACHATS OUTILLAGE EXTER.	25 030.90	24 132.00	898.90	3.72
60740511 ACHATS AMENAGE. EXT.	1 102 616.77	851 142.89	251 473.88	29.55
60740620 ACHATS EQUIP. JARDIN	429 597.32	860 770.72	-431 173.40	-50.09
60750220 ACHATS EQUIPEMENTS	6 843.14	12 548.66	-5 705.52	-45.47
60750311 ACHATS LUBRIFIANTS ENT.	165 442.44	232 343.44	-66 901.00	-28.79
60750602 ACHATS QUADS	164.88	164.88		
60750700 ACCESS. VELO LIBRAIRIE	2 041.20	2 550.24	-509.04	-19.96
60760111 ACHATS VETEMENTS / EPI	325 299.20	418 005.41	-92 706.21	-22.18
60760211 ACHATS CHAUSSANTS	61 864.36	162 336.08	-100 471.72	-61.89
60760311 ACHATS PROTECTION SOINS	-43.89	77 173.53	-77 217.42	NS
60770111 ACH.TONDEUSES COND.MARCH.	1 701 557.36	2 534 000.83	-832 443.47	-32.85
60770211 ACH TONDEUSES AUTOPORTEES	3 770 893.74	4 451 491.19	-680 597.45	-15.29
60770411 ACHATS TRAVAIL SOL	326 890.72	1 239 034.89	-912 144.17	-73.62
60770421 ACHATS COUPE	159 539.81	365 387.60	-205 847.79	-56.34
60770611 ACHATS ENTRETIEN	1 202 746.60	1 237 462.94	-34 716.34	-2.81
60770711 ACHATS MOTOCULTURE DIV OUTILS	957 747.00	619 942.23	337 804.77	54.49
60770820 ACHATS PIECES & CONSO.	284 872.70	459 571.69	-174 698.99	-38.01
60771011 ACHATS TRANSPORTS	84 484.74	78 198.40	6 286.34	8.04
60771120 GROS MATERIEL PJ	6 436.00	8 324.00	-1 888.00	-22.68
60784000 ACHATS LOISIRS / PLEIN AIR	52 479.98	87 002.10	-34 522.12	-39.68
60791011 CONTRIBUTION DEEE	51 445.98	37 122.53	14 323.45	38.58
60791511 ECO MOBILIER	1 686.18	405.18	1 281.00	316.16
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	31 847.63	-920 516.58	952 364.21	103.46
60370000 VARIATION STOCK	31 847.63	-920 516.58	952 364.21	103.46
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 505 188.60	3 940 281.85	-435 093.25	-11.04
60620000 CARBURANTS	21 300.28	18 864.13	2 436.15	12.91
60630000 PETIT OUTILLAGE-ENTRETIEN	1 196.40	1 487.98	-291.58	-19.60
60640000 FOURNITURES ADMINISTRAT.	6 620.02	4 413.67	2 206.35	49.99
61110000 ETUDES	12 120.59	232 776.90	-220 656.31	-94.79
61111000 ECHANGE DE BIENS	9 450.00	11 924.80	-2 474.80	-20.75
61116000 PRESTATIONS EXTERIEURES-DIVERS		5 467.00	-5 467.00	NS
61120000 SAV MODIS	26 734.31	56 127.49	-29 393.18	-52.37
61120100 SAV EDEN PARC		155.63	-155.63	NS
61120300 OLYSLAGER	14 903.00	16 983.00	-2 080.00	-12.25
61310000 LOCATIONS DIVERSES	2 519.20	2 519.20		
61320000 LOCATION LOCAUX-GAREM	102 000.00	99 920.00	2 080.00	2.08
61351000 LOCATION MATERIEL-GAREM	47 521.61	55 470.00	-7 948.39	-14.33
61351800 LOCATIONS SYST. INFO	150 000.00	150 000.00		
61352000 LOCATION VEHICULES	44 442.60	24 208.07	20 234.53	83.59
61553000 ENTRETIEN LOCAUX	8 275.48	2 700.53	5 574.95	206.44
61555000 ENTRETIEN VEHICULES	6 605.65	5 651.86	953.79	16.88
61560000 MAINTENANCE	533.07	517.50	15.57	3.01

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUES	27 583.22	25 026.19	2 557.03	10.22
61615000 ASSURANCE VEHICULES	6 801.21	4 871.14	1 930.07	39.62
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	13 963.55	14 849.48	-885.93	-5.97
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	7 873.28	37 145.82	-29 272.54	-78.80
62110100 PRESTATIONS INFORMATIQUES	150 000.00	115 564.00	34 436.00	29.80
62121000 PRESTATIONS DE DIRECTION	417 400.00	354 358.00	63 042.00	17.79
62121100 PRESTATIONS SYSTEME INFORMAT.	24 188.00	51 216.00	-27 028.00	-52.77
62121600 PRESTATIONS ASSISTANCE	8 088.89	500.00	7 588.89	NS
62122000 PRESTATIONS ADMINIST.	9 934.32	7 653.54	2 280.78	29.80
62122100 PRESTAT ADMINIST.-E GAREM		2 400.00	-2 400.00	NS
62123000 PRESTATIONS DIVERSES	18 798.46	766.60	18 031.86	NS
62210000 COMMISSIONS SUR ACHATS	10 244.45	15 041.17	-4 796.72	-31.89
62220000 COMMISSIONS LE CLUB		12 283.00	-12 283.00	NS
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	13 030.00	14 610.00	-1 580.00	-10.81
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	4 700.00	5 100.00	-400.00	-7.84
62262000 HONORAIRES COMMIS.CPTES	6 970.00	6 655.00	315.00	4.73
62263000 HONORAIRES AVOCATS	14 489.41	15 015.00	-525.59	-3.50
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 864.57	1 163.31	1 701.26	146.24
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	400.00	156.00	244.00	156.41
62311000 ANNONCE NATIONALE	173 817.17	78 152.85	95 664.32	122.41
62312000 SITE INTERNET	20 259.46	5 210.00	15 049.46	288.86
62313000 RADIO	12 536.70	14 863.40	-2 326.70	-15.65
62313500 ANIMATION COM. RESEAU	5 990.00		5 990.00	
62315000 PUB. LANCEMENT EUROFARM	24 798.40	17 526.41	7 271.99	41.49
62317000 PROJET PUBLICITE 2020	150 475.42	250 482.50	-100 007.08	-39.93
62332000 SALONS DIVERS	196 718.55	186 518.61	10 199.94	5.47
62340000 CADEAUX CLIENTELE	220.00	450.67	-230.67	-51.18
62420000 PORT SUR MAILING	694.34	598.24	96.10	16.06
62421000 TRANSPORT S/ MOTOCULTURE	536 941.58	584 680.99	-47 739.41	-8.17
62421112 TRANSPORT BOIS POLOGNE	188 550.00	250 645.67	-62 095.67	-24.77
62421130 TRANSPORTS LISA		4 017.16	-4 017.16	NS
62421140 TRANSPORTS BRICO	262 481.33	259 395.64	3 085.69	1.19
62421150 TRANSPORTS BATI	80 440.44	136 224.22	-55 783.78	-40.95
62421160 TRANSPORTS HABILLEMENT	39 694.66	43 858.59	-4 163.93	-9.49
62421170 TRANSPORT JARDIN	201 441.79	203 413.42	-1 971.63	-0.97
62421190 TRANSPORT MATER. AGRICOLE	180 771.12	249 799.35	-69 028.23	-27.63
62430000 TRANSPORT LOGISTIQUE EXO	30 586.00	43 287.50	-12 701.50	-29.34
62430012 LOGISTIQUES 20	2 177.69	8 788.78	-6 611.09	-75.22
62430090 LOGISTIQUE HORS CEE	6 130.00	2 700.00	3 430.00	127.04
62510000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	21 589.22	30 565.56	-8 976.34	-29.37
62520000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	26 597.92	31 747.66	-5 149.74	-16.22
62570000 RECEPTIONS	11 464.56	15 683.85	-4 219.29	-26.90
62571000 FRAIS AGO & REUNIONS	61 327.36	112 549.64	-51 222.28	-45.51
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	15 878.51	15 259.45	619.06	4.06
62611000 TELEPHONE/RESEAUX MAGASINS	219.60	183.60	36.00	19.61
62780000 SERVICES BANCAIRES	17 550.55	15 616.08	1 934.47	12.39
62800000 COTISATIONS	100.00		100.00	
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	44 184.66	4 500.00	39 684.66	881.88
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	162 031.67	146 816.53	15 215.14	10.36
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	10 078.75	9 108.30	970.45	10.65
63130000 FORMATION CONTINUE	19 011.29	19 061.90	-50.61	-0.27
63140000 EFFORT CONSTRUCTION	6 670.07	6 027.60	642.47	10.66
63511000 CET	103 258.00	85 597.00	17 661.00	20.63
63514000 TAXE VEHICULES SOCIETE	1 563.00	2 513.13	-950.13	-37.81

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
63580100 AUTRES DROITS	246.76		246.76	
63581000 CONTRIBUTION HANDICAPES	3 556.80	3 513.60	43.20	1.23
63710000 ORGANIC	17 647.00	20 995.00	-3 348.00	-15.95
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 518 535.16	1 331 449.29	187 085.87	14.05
64110000 SALAIRES	1 482 164.11	1 339 428.46	142 735.65	10.66
64120000 CONGES PAYES	10 276.35	10 331.18	-54.83	-0.53
64130000 PRIMES	32 772.70	-8 842.90	41 615.60	470.61
64140000 INDEMNITES	3 342.00	82.55	3 259.45	NS
64144000 AVANTAGES EN NATURE	-10 020.00	-9 550.00	-470.00	-4.92
CHARGES SOCIALES	633 350.35	554 018.53	79 331.82	14.32
64510000 CHARGES URSSAF	410 464.53	373 857.06	36 607.47	9.79
64530000 CHARGES RETRAITE-SALARIE	116 755.92	103 814.81	12 941.11	12.47
64540000 CHARGES ASSEDIC	62 251.99	56 106.30	6 145.69	10.95
64550000 CHARGES AGRR	31 013.67	27 798.90	3 214.77	11.56
64551000 MUTUELLE	31 575.00	29 925.00	1 650.00	5.51
64580000 CHARGES/CONGES PAYES	4 727.12	4 752.34	-25.22	-0.53
64585000 CHARGES/PRIMES & GRATIF.	15 075.02	-4 067.73	19 142.75	470.60
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	4 474.10	4 164.85	309.25	7.43
64900000 REMB. CHARGES CICE	-42 987.00	-42 333.00	-654.00	-1.54
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 295.00	5 886.63	408.37	6.94
68112000 DOTAT.AMORT.IMMOBILISAT.	6 295.00	5 886.63	408.37	6.94
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	15 937.00	20 915.00	-4 978.00	-23.80
68173000 DOT.PROV.DEPRECIATION STOCKS	15 937.00	20 915.00	-4 978.00	-23.80
AUTRES CHARGES	35.39	20.38	15.01	73.65
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	35.39	20.38	15.01	73.65
Total des Charges d'exploitation	25855423.00	30105025.60	-4249602.60	-14.12
Résultat d'exploitation	3 972 338.89	3 202 482.30	769 856.59	24.04
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	179 504.37	38 014.17	141 490.20	372.20
76110000 REVENU TITRES DE PARTICIPATION	119 600.00		119 600.00	
76170000 REVENUS CREANC.RAT.PART.	59 904.37	38 014.17	21 890.20	57.58
Total des Produits financiers	179 504.37	38 014.17	141 490.20	372.20
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	10 121.00	90 986.00	-80 865.00	-88.88
68662100 DOT.PROV.DEPREC. C/COURANT	10 121.00	90 986.00	-80 865.00	-88.88
Total des Charges financières	10 121.00	90 986.00	-80 865.00	-88.88
Résultat financier	169 383.37	-52 971.83	222 355.20	419.76
Résultat courant avant impôts	4 141 722.26	3 149 510.47	992 211.79	31.50
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	7 500.00		7 500.00	
77500000 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	7 500.00		7 500.00	

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 78750000 REPR./PROV.RISQ.CHARG.EXC	95 903.00	148 140.00	-52 237.00	-35.26
	95 903.00	148 140.00	-52 237.00	-35.26
Total des Produits exceptionnels	103 403.00	148 140.00	-44 737.00	-30.20
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	97 203.00	66 481.95	30 721.05	46.21
67120000 PENALITES ET AMENDES	5 654.00	450.00	5 204.00	NS
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTION.	91 549.00	66 031.95	25 517.05	38.64
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 112.11		8 112.11	
67560000 VAL. COMPT. ELEM. ACTIF CEDES	8 112.11		8 112.11	
Total des Charges exceptionnelles	105 315.11	66 481.95	38 833.16	58.41
Résultat exceptionnel	-1 912.11	81 658.05	-83 570.16	-102.34
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 331 768.00	1 087 510.00	244 258.00	22.46
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	1 313 598.00	1 077 143.00	236 455.00	21.95
69510000 CONTRIBUTION SOCIALE	18 170.00	10 367.00	7 803.00	75.27
Total des produits	30110669.26	33493662.07	-3382992.81	-10.10
Total des charges	27302627.11	31350003.55	-4047376.44	-12.91
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	2 808 042.15	2 143 658.52	664 383.63	30.99

CABINET SOREC



M. M. L.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	85 487.73	85 487.73
20500000 BREVETS LICENCES MARQUES	85 487.73	85 487.73
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 555.88	14 551.80
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	16 000.00	29 433.13
21830000 MATÈR.BUREAU & INFORMAT.	3 411.19	
21840000 MOBILIER	1 650.00	1 650.00
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-15 111.11	-14 881.33
28183000 AMORT.MATER.BUR.& INFORM.	-744.20	
28184000 AMORT.MOBILIER	-1 650.00	-1 650.00
AUTRES PARTICIPATIONS		
26111000 TITRES PARTICIPAT.-cGAREM	75 500.00	75 500.00
29611100 PROV.DEPR.TITRES PARTICIP	-75 500.00	-75 500.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	8 738 628.27	2 584 344.90
26711000 C/CT SAS ESPACE PHI	8 599 320.24	2 559 173.87
26712000 C/CT E-GAREM	438 642.03	425 201.03
26713000 C/CT SCI FONTENELLES	120 585.00	20 736.00
26780000 INTERETS COURUS	23 944.00	12 976.00
29671200 PROV.DEPREC. C/C	-443 863.00	-433 742.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 012.00	6 012.00
27510000 AVANCES SUR FRAIS	6 012.00	6 012.00
Total II	8 833 683.88	2 690 396.43
MARCHANDISES	2 001 242.33	2 049 026.96
37000000 STOCKS	2 038 094.33	2 069 941.96
39700000 PROV. POUR DEPRECIATION STOCKS	-36 852.00	-20 915.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	35 249.00	1 722.00
40910000 FOURNISS.-AVANCE & ACPTÉ	35 249.00	1 722.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 642 326.46	2 956 451.00
41100000 CLIENTS	888 380.15	1 681 897.08
41300000 CLIENTS-EFFETS A RECEVOIR	1 176 493.03	927 817.37
41600000 CLIENTS DOUTEUX	46 128.96	46 128.96
41810000 CLIENTS-FRES A ETABLIR	564 547.32	333 830.59
49100000 PROV.DEPR.CLIENTS DOUTEUX	-33 223.00	-33 223.00
AUTRES CREANCES	617 885.93	532 744.66
40110000 FOURNISSEURS DEBITEURS	4 037.73	6 914.14
40980000 FOURN.-AVOIRS A RECEVOIR	5 854.07	6 421.42
44561000 TVA DEDUCT./ACHATS		129.27
44566000 TVA DEDUCT./PRESTATIONS	18 476.91	49 290.26
44567000 CREDIT DE TVA	306 546.00	106 908.00
44586000 TVA A REGULARISER SUR FNP	38 372.64	159 773.36
44586500 TVA SUR AVOIRS A ETABLIR	241 387.52	199 005.81
46730000 DEBITEUR SARL LOGISTEM	981.06	
46750000 DEBITEUR SOLITECH		2 072.40
46760000 DEBITEUR E GAREM	2 230.00	2 230.00

CABINET SOREC



M. C. L.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
DISPONIBILITES	1 583 517.17	6 564 019.33
51220000 BANQUE BNP	12 609.96	552 887.78
51221000 BANQUE CRCA	1 147 223.58	3 346 620.28
51222000 BECM CREDIT MUTUEL	423 683.63	2 664 511.27
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	187 284.44	160 094.47
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	187 284.44	160 094.47
Total III	7 067 505.33	12 264 058.42
TOTAL GÉNÉRAL	15 901 189.21	14 954 454.85

CABINET SOREC



M. de Maessene

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAL	400 000.00	400 000.00
10130000 CAPITAL SOCIAL	400 000.00	400 000.00
RESERVE LEGALE	40 000.00	40 000.00
10611000 RESERVE LEGALE	40 000.00	40 000.00
AUTRES RESERVES	7 792 938.22	7 149 279.70
10680000 AUTRES RESERVES	7 792 938.22	7 149 279.70
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	2 808 042.15	2 143 658.52
Total I	11 040 980.37	9 732 938.22
PROVISIONS POUR RISQUES		95 903.00
15180000 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		95 903.00
Total III		95 903.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 124 630.21	3 110 779.97
40100000 FOURNISSEURS	1 891 426.99	1 995 685.49
40810000 FOURN.-FRES NON PARVENUES	233 203.22	1 115 094.48
DETTES FISCALES ET SOCIALES	929 779.37	672 171.49
42800000 PERSON.-CHARGES A PAYER	141 765.59	131 489.24
42820000 PERSON.-PRIMES A PAYER	159 677.00	126 904.30
43100000 URSSAF	57 943.00	48 231.00
43720000 CAISSE C.G.I.C.	17 003.61	11 563.73
43724000 CAISSE A.G.R.R.	9 758.32	5 037.18
43741000 MUTUELLE	11 924.85	11 324.80
43750000 TAXE APPRENTISSAGE	10 078.75	9 108.30
43760000 FORMATION CONTINUE	14 821.60	13 419.71
43770000 EFFORT CONSTRUCTION	6 670.78	6 027.71
43820000 CHARGES S/CONGES A PAYER	65 212.17	60 485.05
43825000 CHARGES S/PRIMES A PAYER	73 451.00	58 375.98
43860000 ORG.SOC.-CHARGES A PAYER	4 868.13	4 699.40
44400000 ETAT IMPOT SOCIETE	227 937.00	104 741.00
44561000 TVA DEDUCT./ACHATS	6 444.17	
44586100 TVA SUR AVOIRS A RECEVOIR	975.68	1 070.24
44587000 TVA A REGULARISER	84 483.72	49 141.85
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	36 764.00	30 552.00
AUTRES DETTES	1 621 244.26	1 342 662.17
41101000 CLIENTS CREDITEURS	53 626.40	58 672.02
41980000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	1 541 697.79	1 259 070.08
46700000 CREDITEUR GAREM	25 920.07	24 920.07
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	184 555.00	
48700000 PRODUITS CONSTATES AVANCE	184 555.00	
Total IV	4 860 208.84	5 125 613.63
TOTAL GÉNÉRAL	15 901 189.21	14 954 454.85

CABINET SOREC



M. C. L.

ANNEXE 3

Méthodes d'évaluation

DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives des sociétés LOGISTEM et 2 E.

A – VALORISATION DE LA SOCIETE LOGISTEM :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Total
Hausse frais services généraux ¹	-42 800	-42 800	-42 800	
Régl. Loyers / EDF. ²	-7 000	-7 000	-7 000	
Régl. Dotation amortissements ³	-7 380	-7 380	-7 380	
EBE	406 831	293 555	2 211	
Total	349 651	236 375	-54 969	
Coefficient	5	5	5	
Total (A)	1 748 255	1 181 875	-274 845	
Trésorerie (B)	308 558	376 734	250 746	
Total (A+B=C)	2 056 813	1 558 609	-24 099	
Coefficient (D)	1	2	3	6
Total (C x D)	2 056 813	3 117 218	-72 297	
Arrondi à	2 056 000	3 117 000	-7 200	5 101 000 / 6
Valorisation	850 000			

La valeur retenue, au 1^{er} janvier 2019, pour les 2 000 parts sociales composant le capital social de la Société LOGISTEM est de 850 000 euros soit **425,00 euros par part sociale**.

*

1 – Recherche remplaçant BRANGEON

2 – Quote part TF

3 – Logiciels logistiques

SOREC

B – VALORISATION DE LA SOCIETE 2 E :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Total
EBE	2 809 811	3 167 304	3 949 217	
Total	2 809 811	3 167 304	3 949 217	
Coefficient	5	5	5	
Total (A)	14 049 055	15 836 520	19 746 085	
Trésorerie (B)	4 874 754	6 564 019	1 583 517	
Total (A + B = C)	18 923 809	22 400 539	21 329 602	
Coefficient (D)	1	2	3	6
Total (C x D)	18 923 809	44 801 078	63 988 806	
Arrondi à	18 900 000	44 800 000	63 900 000	127 600 000 / 6
Valorisation			21 266 000	

La valeur retenue, au 1^{er} janvier 2019, pour les 25 000 actions composant le capital social de la Société 2 E est de 21 266 000,00 euros, soit **850,00 euros par action**.

*

C – RAPPORT D'ÉCHANGE :

Compte tenu de ces évaluations, le rapport d'échange est de :

Valeur d'une action de la Société 2 E	850	
		= 2
Valeur d'une part sociale de la Société LOGISTEM	425	

Dans ces conditions, 2 parts de la Société LOGISTEM seront échangées contre 1 action de la Société 2 E.

*

SOREC

ANNEXE 4

Liste des salariés transférés

LISTE DES SALARIES TRANSFERES

Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société LOGISTEM et ceux de ses salariés transférés à la société 2 E par l'effet de la loi se poursuivront avec la société 2 E qui se substituera à la société LOGISTEM du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société 2 E sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

Identité du salarié	Date d'entrée	Type de contrat	Statuts
BERTAUDEAU Patricia	21/05/2007	CDI	Cadre
LABATUT Emmanuelle	01/02/2004	CDI	Non Cadres

SOREC



M. L.

2 E
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 19 rue Joseph Cugnot
49130 LES PONTS DE CE
403 119 688 RCS ANGERS

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
M 29 JUL. 2019

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier en chef
19 rue René Rouchy
BP 80003
49055 ANGERS

Le 26 juillet 2019

Monsieur le Greffier en chef,

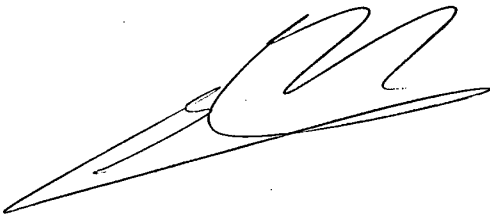
En application de l'article L. 236-6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli un exemplaire du projet de traité de fusion passé entre la société LOGISTEM et la société 2 E en date du 28 juin 2019, et portant absorption de la société LOGISTEM par la société 2 E.

Nous vous demandons aussi de bien vouloir transmettre aux services du Bodacc l'avis du projet de fusion à publier pour chacune des sociétés participant à l'opération, conformément aux dispositions de l'article R. 236-2 du Code de commerce.

Vous trouverez également un chèque de 15,54 euros, correspondant au montant des frais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier en chef, l'expression de nos sentiments distingués.

Christophe BATARDIERE



Richard BATARDIERE



AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES PONTS-DE-CE du 28/06/2019, la société LOGISTEM, SARL au capital de 20 00€, dont le siège social est 19 rue Joseph Cugnot – 49130 LES PONTS-DE-CE, immatriculée au RCS sous le n°403 119 688 RCS ANGERS, et la société 2 E, SAS au capital de 400 000€, dont le siège social est 19 rue Joseph Cugnot - 49130 LES PONTS-DE-CE, immatriculée au RCS sous le numéro 403 119 688 RCS ANGERS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LOGISTEM par la société 2 E.

La société LOGISTEM ferait apport à la société 2 E de la totalité de son actif, soit 665 812,83€, à charge de la totalité de son passif, soit 403 042,55€. La valeur nette des apports s'élèverait à 262 770,28€. En rémunération de cet apport net, 309 actions nouvelles de 16€ de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société 2 E à titre d'augmentation de son capital social de 4 944€. La prime de fusion s'élèverait globalement à 257 826,28€. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à une action de la société 2 E pour deux parts de la société LOGISTEM.

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LOGISTEM depuis le 01/01/2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société 2 E. La société LOGISTEM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ANGERS au nom des deux sociétés le 29/07/2019

Pour avis

